

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2020-87 : Appel à Manifestation d'Intérêt « Plateformes du Service Public Energétique de l'Habitat, SPPEH » en Auvergne Rhône-Alpes _ Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement des huit établissements publics de coopération intercommunale du territoire du SCOT Rhône Provence Baronnies

Vu l'article L. 5211- 10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-50 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Président, l'autorisant notamment, pour la durée de son mandat, à *prendre toute décision, lorsque les crédits sont ouverts au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, la signature et le règlement des marchés publics, accords-cadres et conventions ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants,*

CONSIDERANT que le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat en Auvergne Rhône-Alpes, inscrit dans la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, a pour objectif de s'appuyer sur un réseau de Plateformes Territoriales de la Rénovation Énergétique pour accueillir, informer et apporter un conseil personnalisé aux particuliers dans le cadre de projets de rénovation énergétique de leur logement,

CONSIDERANT que le SPPEH, piloté par la région Auvergne-Rhône-Alpes, cofinancé par les collectivités et le programme CEE SARE « Service Accompagnement à la Rénovation Énergétique » devrait être déployé à compter de janvier 2021 avec pour objectif de couvrir l'intégralité du territoire dans les 3 ans,

Vu l'arrêté interpréfectoral du 27 mai 2016, fixant le périmètre du schéma de cohérence territoriale sur le territoire de Scot Sud Drôme - Sud est Ardèche - Haut Vaucluse, désigné SCOT Rhône Provence Baronnies, par les Préfets de la Drôme, de l'Ardèche et du Vaucluse,

CONSIDERANT que pour répondre à l'appel à Manifestation d'Intérêt « Plateformes du Service Public Energétique de l'Habitat, SPPEH » en Auvergne Rhône-Alpes, les huit établissements publics de coopération intercommunale formant le SCOT Rhône Provence Baronnies ont sollicité le CEDER, Centre pour l'environnement et le développement des énergies renouvelables, sis 15 avenue Paul Laurens, à NYONS (26110), pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER l'offre du CEDER, Centre pour l'environnement et le développement des énergies renouvelables, sis 15 avenue Paul Laurens, à NYONS (26110), pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'appel à Manifestation d'Intérêt « Plateformes du Service Public Energétique de l'Habitat, SPPEH » en Auvergne Rhône-Alpes, pour un montant de 248.50 euros HT, étant précisé que le CEDER est une association loi 1901 non assujettie à la TVA,

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 15/10/2020
Reçu en préfecture le 15/10/2020
Affiché le **16 OCT. 2020**
ID : 084-200040681-20201012-DP_2020_87-DE

Article 2 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,

Article 3 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 12 octobre 2020

Le Président,
Patrick ADRIEN

